

Periode probatoire non concluante

Par pascale, le 22/11/2010 à 13:56

Bonjour,

Suite à une période probatoire non concluante, mon mari ne souhaite pas réintégrer son ancien poste car nous avons déménagé de 400 km depuis par rapport à son poste initial. Nous n'avons plus de logement sur place.

La période probatoire n'est pas concluante, mais on lui propose un CDD.

s'il refuse d'y retourner, que se passe t-il ? licenciement ? quel type de licenciement ? prime ou pas ?

vous remerciant par avance,

cordialement